

Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme

Herausgeber: Office central suisse du tourisme

Band: 4 (1944)

Artikel: Rapport de la Commission de Contrôle

Autor: Rüfenacht / Tissot, F. / Juon, P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-629747>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OFFICE CENTRAL SUISSE DU TOURISME
ZURICH

**Comptes annuels
1944**

Rapport de la Commission de Contrôle

sur la revision, opérée les 5—7 mars 1945,
du bilan et des comptes de l'O.C.S.T. en 1944.

La revision des comptes et du bilan a permis de constater la parfaite concordance des livres avec les écritures de l'année. Les biens et l'actif de l'O.C.S.T., de même que ceux du fonds spécial pour concours littéraires et graphiques administré à part, ont été reconnus conformes aux livres de comptes. Le contrôle de caisse effectué le 15 septembre 1944 n'a fait l'objet d'aucune remarque. Toute la comptabilité fait, dans son ensemble, une excellente impression.

L'excédent de dépenses de fr. 41 813.51 en 1944, a été couvert par le fonds de compensation, dont le montant s'élève encore à fr. 477 707.40.

Nous proposons à l'Assemblée générale d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice 1944 et d'en donner décharge aux organes administratifs de l'O.C.S.T.

Les réviseurs:

Rüfenacht, président,
F. Tissot,
P. Juon.

Zurich, le 7 mars 1945.